

# Forum de la Constituante



## Moins de districts, pas de superpréfet

Autant entrer directement dans le débat. Toute la réflexion sur la réforme des structures territoriales du canton, en particulier la discussion sur les districts, semble se heurter, voire se limiter, dans le Sud, à cette question: le district de la Veveyse, plus petit district du canton, est-il trop petit?

Petit sans aucun doute. La Veveyse compte 12364 habitants (population résidente permanente au 31 décembre 1999) alors que la ville de Bulle a une population de 10861 habitants. Mais cette analyse est trop restrictive. L'éclairage est encore bien différent si l'on met en relation la Gruyère (37483 hab.), la Glâne (17607 hab.) avec la population que comptera la future agglomération de Fribourg (72615 hab.), ou celle du district de la Sarine (79948 hab.). C'est pour quoi mon premier plaidoyer est simple.

J'aimerais que les districts fribourgeois (tous sauf la Sarine) admettent vraiment qu'ils sont petits à l'échelle d'un canton, lui-même exigü. Et là enfin, nous pourrions avoir l'esprit libre pour analyser la situation.

Trop petits, nos districts? La question se pose. Après tout, le Tuvalu, Etat du Pacifique, qui ne compte que 11000 habitants pour un territoire de 26 km<sup>2</sup>, a été accepté comme 189<sup>e</sup> membre des Nations Unies! Il est désormais l'égal des Etats-Unis, de la Chine, en théorie du moins...

Si le Tuvalu est un Etat, pourquoi la Veveyse, la Gruyère ou la Glâne ne garderaient-elles pas leur statut de district? Parce que la situation est différente et parce que ce n'est pas leur intérêt. D'abord, nos districts ne sont pas des îles, ils ne sont pas coupés les uns des autres, ils appartiennent à un même ensemble, le canton de Fribourg. C'est une évidence, à rappeler pourtant lorsque la tentation d'un microrégionalisme se fait sentir et risque de menacer la cohésion du canton en le fragilisant.

Trop de frontières est un frein pour le développement du canton. Il est préférable d'offrir à la population une gestion efficace que de vouloir maintenir à tout prix des structures qui deviennent avec le temps purement formelles. Les regroupements des communes ne tiennent déjà plus compte des limites des districts actuels. Il suffit de penser à l'Hôpital du Sud fribourgeois, à l'Asso-

ciation des communes de la Glâne et de la Veveyse en matière de développement régional ou à la future agglomération de Fribourg qui regroupera dix communes situées dans les districts de la Sarine et de la Singine.

L'équilibre qui a prévalu à l'organisation du canton en sept districts est en train de se modifier. Et ce constat est à l'origine de mon second plaidoyer. Je souhaite que la prochaine Constitution assure à nouveau ce subtil équilibre entre le Grand-Fribourg et les régions du canton en créant trois ou quatre nouveaux districts de force équivalente.

Moins de districts ne signifie pas une centralisation accrue. La délocalisation des services de l'administration cantonale peut continuer à se faire de manière équitable sur tout le territoire cantonal. Quant à la proximité entre l'Etat, les citoyennes et les citoyens, n'est-ce pas aux communes de l'assurer en premier lieu?

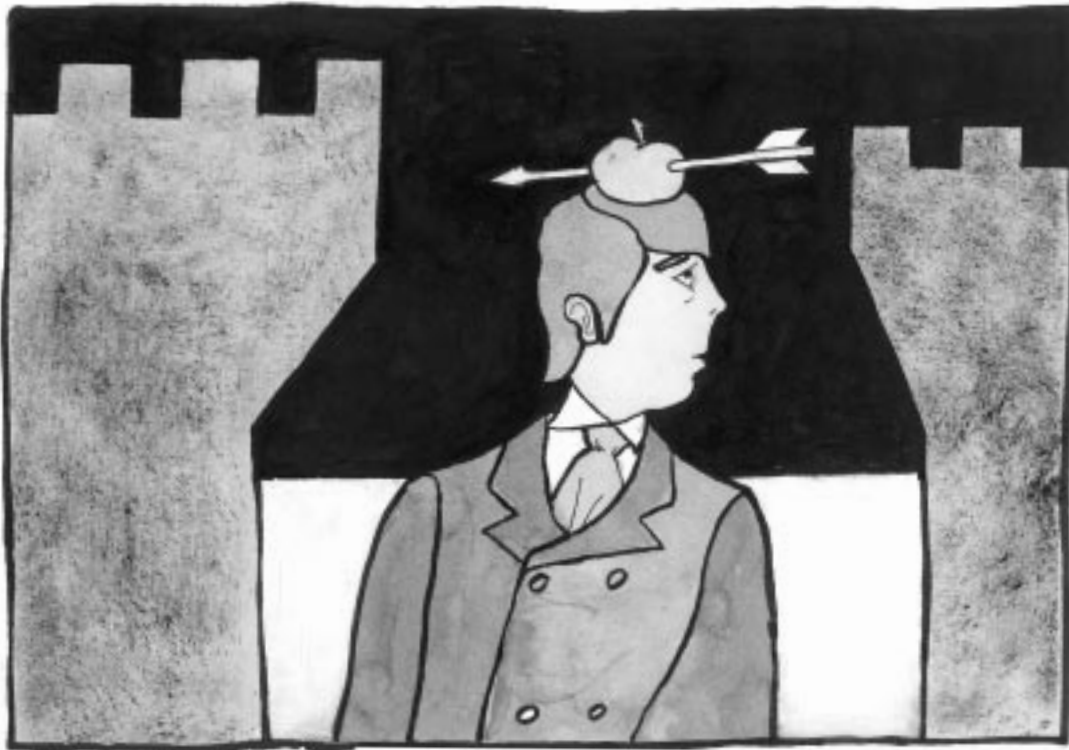
Et les préfets? Leur rôle dépend des structures territoriales qui sont mises en place.

Actuellement, les communes sont faibles. C'est pourquoi les tâches administratives des préfets (par exemple, l'octroi des permis de construire) augmentent en proportion des difficultés des communes à remplir les leurs. En outre, la fonction politique que devraient assumer les communes, faire entendre leur voix, est de plus en plus souvent l'apanage du préfet. On comprend dès lors que le renforcement de l'autonomie communale est le point central de la révision.

J'en arrive à mon troisième plaidoyer. J'aimerais que la fonction de préfet soit clarifiée et démocratisée. Nous ne devons pas fabriquer un préfet qui devienne un supersyndic sans aucun contrôle. En ce sens, un préfet à la tête d'un grand district cumulerait trop de pouvoirs, dans l'état actuel de ses tâches, par rapport aux communes et au Conseil d'Etat. Il faut l'éviter. La réflexion n'est pas encore aboutie, mais un collège préfectoral pourrait être une bonne solution.

En conclusion, la question des structures territoriales mérite mieux qu'une analyse fondée sur de purs réflexes défensifs difficilement justifiables.

Yvonne Gendre  
(ps, Avry-devant-Pont)



2001

Julien Zücher  
Schematzen

## Evitons le grand chambardement!

La machine est lancée. Les commissions ont déjà couché sur le papier quelques idées novatrices. S'il est un domaine pour lequel on s'avance avec prudence, c'est bien celui qui traite du découpage territorial. La vague de concentration atteint la grande économie et le phénomène de centralisation du pouvoir s'amplifie. Dans ce contexte, les constituants se doivent de mener une réflexion en profondeur, qui tienne compte d'une juste pesée des intérêts.

Faut-il pour des raisons obscures qu'on camoufle sous l'appellation d'efficacité, de gestion plus pointue ou d'harmonisation des prestations, faut-il jeter aux orties les services de proximité actuels? Faut-il, sous prétexte qu'on rénove la maison, réinventer le canton, imaginer un nouveau découpage et faire sauter certaines structures qui gênent aux entournures?

Les districts actuels sont performants, ils atteignent toute la masse critique pour répondre aux exigences légales. Je

connais bien le district de la Veveyse, le plus petit de l'équipe, et je peux vous dire qu'il n'aurait rien à gagner à être fondu dans un plus grand. Son développement économique suit une courbe ascendante prodigieuse. Ses équipements répondent aux besoins des habitants et son infrastructure sociale et culturelle marche à l'heure de la pendule cantonale. A son échelle, les problèmes de collaboration entre communes sont réglés dans la plus grande sérénité et les dépenses sont suivies, analysées et maîtrisées.

Certes, tous les districts peuvent atteindre de meilleures performances et pour relever les défis de notre temps, certains sont mieux armés que d'autres. Ce n'est pas une question de taille et la fusion n'est pas la panacée, loin de là.

Je pense profondément qu'au lieu de déplacer les frontières, il faut que la nouvelle Constitution nous permette de les dépasser, de façon sectorielle. Pourquoi ne pas rechercher des synergies, au-delà du canton, créer des alliances, selon les

affinités et la proximité? Nous avons besoin de travailler ensemble certes, mais la concurrence suscite l'émulation, elle n'est pas malsaine.

Et le préfet? «Châtelain de province, Salomon des petites causes ou Samaritain des petits ennuis?» Plus serviteur que maître, il y a longtemps qu'il fait oublier le bailli! Il lui faut la nuque souple pour remplir double tâche: faire accepter dans son district les messages de l'Etat et défendre à Fribourg les options de sa région. Il n'y a pas d'ambiguïté à servir de pont entre deux collectivités et le rôle d'ambassadeur dévolu au préfet ne peut que le conforter dans sa fonction.

Les préfets anciens et actuels sont tous du même avis: nous n'avons pas besoin de déplacer les frontières pour donner du souffle à ce canton. Le lien identitaire est une réalité et si l'on veut que le projet de Constitution emporte une large adhésion du peuple, évitons le grand chambardement!

Rose-Marie Ducrot  
(pdc, Châtel-Saint-Denis)

## BRÈVES

**ÉLECTIONS: CONSTITUANTS ET CANDIDATS AU GRAND CONSEIL.** Parmi les 130 élus à la Constituante fribourgeoise, il y en a 24 qui briguent un siège au Grand Conseil. Mais en cas d'élection, ils ne trouveront pas forcément leur premier mandat contre le second. Il en est en effet qui veulent assurer un trait d'union entre les deux autorités. Réponse dans les urnes le 11 novembre prochain.

**CONSULTATION: 2000 RÉACTIONS AU PROJET VAUDOIS.** Soumis à une consultation populaire, le projet de nouvelle Constitution vaudoise a suscité quelque 2000 réactions de collectivités, d'associations et de particuliers. Elue en février 1999, la Constituante vaudoise va s'atteler prochainement à la 2<sup>e</sup> lecture de son texte. Objectif: soumettre son bébé au peuple l'année prochaine en vue d'une entrée en vigueur le 14 avril 2003, date du bicentenaire de l'entrée du canton de Vaud dans la Confédération.

**VALSE DES VIENNENT-ENSUITE.** Vendredi 28 septembre, la Constituante réunie en séance plénière a assermenté cinq remplaçants de constituants démissionnaires: il s'agit de Jacques Repond (pdc, Grolley), Charlotte Aeberhard (udc, Villorsonnens), Ueli Johner (udc, Chiètres), Marie-Claire Pharisa (prd, Grandvillard). Egalement assermenté, Vincent Gabaglio (pdc, Belfaux) a déjà cédé sa place pour des raisons professionnelles. Son successeur se nomme Jean-Marie Barras (pdc, Lossy).



## Ecrivez-nous!

**Vous souhaitez réagir aux textes publiés aujourd'hui? Un autre thème relatif à l'actuelle révision de la Constitution cantonale vous interpelle? Votre avis nous intéresse: écrivez à La Gruyère, «Forum de la Constituante», C. P. 352, 1630 Bulle 1, ou par message électronique à l'adresse [redaction@lagruyere.ch](mailto:redaction@lagruyere.ch) (1 page A4, soit au maximum 3000 signes). Ouverte non seulement aux élus à la Constituante, mais aussi à tous ceux qui souhaitent s'exprimer, cette rubrique paraît chaque dernier mardi du mois.**

## Quelles structures, quels préfets?

Il ne se passe pas un jour sans que les termes de mondialisation et de centralisation ne soient utilisés. Les défenseurs de ces idéaux s'imaginent que l'avenir appartient à la grenouille qui veut devenir aussi grosse que le bœuf.

L'organisation actuelle du canton de Fribourg, avec ses sept districts et ses préfets, leur paraît désuète. Afin de dispenser de bons services, d'améliorer la proximité, de développer une meilleure démocratie et de réaliser de plus

grandes économies, ils souhaitent que les frontières entre les districts disparaissent en vue de créer trois ou quatre régions. Ce concept novateur, qui veut refléter l'image d'un canton en mouvement, s'oppose toutefois à des traditions fortement ancrées au sein des districts.

Toutes ces traditions font partie de notre richesse culturelle et elles promeuvent l'image de notre canton au-delà de ses frontières. Cependant, le fait de verrouiller le système serait une er-

reur. Cette structure doit pouvoir évoluer dans le temps selon les besoins et les attentes du citoyen.

Dans ce débat, le préfet, élu par le peuple et représentant l'Etat, doit être le modérateur d'un fonctionnariat qui pourrait prendre trop d'aise. L'administration a l'obligation d'être à l'écoute du peuple et de sauvegarder ses biens. Il est important que la Constitution fribourgeoise veille à ce que l'être passe avant l'avoir.

Jacques Barras  
(udc, Bouloz)